



Prescription du dosage de l'urée

A compter du 19/09/2019, la prise en charge du dosage de l'urée par l'assurance maladie est limitée, sur prescription explicite, aux 3 contextes cliniques suivants :

- sujet dialysé ;
- évaluation nutritionnelle dans une insuffisance rénale chronique ;
- insuffisance rénale aiguë.

Il est donc indispensable de renseigner le contexte clinique en cas de demande d'urémie.

*Acte NABM : 0591 et 0593

Référence Novabio : IT-MU-247-01